



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

# LES ENTREPRISES TOURISTIQUES ET LA GESTION DES SALARIES SAISONNIERS

## DES EMPLOIS NOMBREUX, INDISPENSABLES AU FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES

L'activité économique touristique est encore, pour une grande part, saisonnière et implique le recours, chaque année, à environ 800 000 travailleurs saisonniers dont la moitié dans le secteur de l'hôtellerie - restauration.

L'organisation de cette saisonnalité des emplois et l'accompagnement des entreprises et des personnels constituent donc un enjeu majeur de notre économie touristique.

## DES REPONSES QUI STRUCTURENT

Pour accompagner ces acteurs de l'économie touristique, 30 Maisons des saisonniers et de très nombreux espaces dédiés (points d'accueil saisonniers, points relais saison, espaces saisonniers, espace emploi formation, missions locales...) sont présents sur le territoire et œuvrent quotidiennement en faveur des entreprises et de leurs salariés.

## DES PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES ET DES DEMARCHES NOUVELLES A METTRE EN PLACE

Des difficultés demeurent dans les domaines du logement, la formation professionnelle, l'entreprise saisonnière, l'accueil et l'information. La DGCIS a donc souhaité, en 2010, approfondir une réflexion avec des acteurs de terrain sur les principaux sujets se rapportant à la saisonnalité dans le tourisme, pour apporter des solutions concrètes et réalistes pour toutes celles et ceux qui s'investissent dans l'économie touristique saisonnière.

Quatre groupes de réflexion ont formulé des propositions selon les thèmes traités : le logement, la formation professionnelle, l'entreprise saisonnière, l'accueil et l'information.



dgcis

direction générale de la compétitivité  
de l'industrie et des services

# DES PROPOSITIONS DIVERSIFIÉES ET CONSTRUCTIVES

## □ Sur le logement des saisonniers

- Amplifier et coordonner la synergie locale en prenant en compte ce qui existe au sein des territoires, puis essayer les bonnes pratiques locales vers d'autres régions,
- Développer, coordonner et amplifier le rôle majeur des Maisons des saisonniers et des structures comparables, notamment pour l'information des salariés et des employeurs,
- Mettre en place un dispositif de coordination nationale de ces démarches.

## □ Sur la formation professionnelle

- Développer l'apprentissage dans les entreprises saisonnières en apportant des aménagements aux dispositions réglementaires relatives à l'apprentissage, permettre à plusieurs employeurs de conclure un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation unique, permettre la suspension d'un contrat d'apprentissage,
- Améliorer les conditions fiscales des travailleurs indépendants en cas de recrutement d'un jeune en formation en alternance,
- Créer, au sein des branches professionnelles, une filière d'apprentissage adaptée à l'emploi saisonnier et débouchant sur un certificat de qualification professionnelle(CQP), développement de la bi-qualification,
- Développer, entre les branches professionnelles, les démarches collectives interentreprises, inter-branches des formations (formations communes à plusieurs branches professionnelles),
- Mieux articuler emploi et formation en recensant et diffusant les bonnes pratiques ,
- Mettre en place un outil de type « charte de confiance » permettant aux employeurs de mieux définir et décrire les postes à pourvoir,
- Développer les formations de tuteurs pour les employeurs,
- Renforcer l'information des saisonniers pour les inciter à se former : numéro vert, « passeport orientation », création d'espaces dédiés aux saisonniers,
- Prendre en compte les difficultés financières durant la formation,
- Mettre en place un dispositif de coordination nationale de formation.

## □ Sur l'entreprise saisonnière

- Impulser le développement des groupements d'employeurs qui sont des structures de gestion des ressources humaines,
- Encourager la négociation sur de nouveaux types de contrats de travail à l'exemple du titre emploi saisonnier de l'agriculture ou de la proposition de contrat CDII (contrat à durée indéterminée intermittent),
- Renforcer les moyens d'information sur les groupements d'employeurs et sur le droit du travail auprès des entreprises saisonnières.

## □ Sur l'accueil et l'information des entreprises et salariés saisonniers

- Renforcer la présence de Maisons/espaces des saisonniers sur tous les territoires où l'activité touristique est développée, renforcer l'action des Maisons/espaces saisonniers auprès des entreprises à activité saisonnière, développer les partenariats et liens entre Maisons/espaces saisonniers et avec les missions locales de l'emploi,
- Organiser et structurer les Maisons/espaces saisonniers pour accroître leur efficacité, par la création d'un cadre unique (dispositions réglementaires de structuration minimale, définition d'un label, d'une charte...) facilitant l'obtention de financements locaux,
- Mettre en place une coordination nationale au bénéfice du monde de la saisonnalité touristique pour marquer l'importance du travail saisonnier au sein de l'économie touristique.

# LES RENCONTRES NATIONALES DU TOURISME 2010



Les RNT 2010 sont l'occasion pour des personnalités du terrain de travailler ensemble dans le cadre de l'atelier « *Quels appuis aux entreprises saisonnières du tourisme pour optimiser la gestion des ressources humaines ?* »

Les participants ont été invités à réfléchir et exploiter des pistes de solutions innovantes.

3 temps forts :

- **1<sup>er</sup> temps** : « *l'appui à la gestion des ressources humaines par le biais des structures d'accompagnement que sont les Maisons et espaces saisonniers* ».

Ces structures doivent jouer un rôle central dans l'accueil des salariés saisonniers et dans la diffusion d'informations (et recueil de données) auprès des saisonniers et des entreprises (droit du travail, prestations sociales, offres et procédures de formation, logement, santé, différentes formes de partenariat existant dans leurs zones géographiques).

## Des intervenants :

M. Christian Gilquin (PERIPLAXALP), animation et intervention sur le rôle du centre de ressource sur la pluriactivité et la saisonnalité,

M. Thierry Grégoire (Fédération nationale des professions de l'hôtellerie saisonnière-UMIH), intervention sur les actions locales initiées et/ou mises en œuvre par la FNPHS,

M. Christian Juyaux (URI CFDT Rhône Alpes), intervention sur l'apport des syndicats dans le secteur de la saisonnalité.

- **2<sup>ème</sup> temps** : « *l'appui à la gestion des ressources humaines par le biais d'outils tels que le groupement d'employeurs (GE) et le contrat à durée indéterminé intermittent (CDII)...* ».

Le contrat de travail saisonnier est-il aujourd'hui encore adapté ? Quelles évolutions, le CDII, le contrat d'usage ? Le GE est-il une forme d'organisation à promouvoir pour les entreprises à activité saisonnière ?

## Des intervenants :

M. Guylhem Feraud (FNHPA), intervention sur les saisonniers et l'hôtellerie de plein air.

Mme Joëlle ROHAUT (FNHPA) est chargée de l'animation.

Mme Sophie Huberson (SNELAC), intervention sur le CDII.

Mme Marie Morcel (RESO-FRANCE), intervention sur le rôle du groupement d'employeurs.

- **3<sup>ème</sup> temps** : « *quels appuis aux entreprises saisonnières du tourisme pour optimiser la gestion des ressources humaines : les évolutions souhaitables et réalisables* »  
Synthèse des 2 premiers temps par Mme Rohaut et M. Gilquin.

Pour en savoir plus:

[www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr)

[nicole.le-sciellour@finances.gouv.fr](mailto:nicole.le-sciellour@finances.gouv.fr)

[pierre-yves.lebert@finances.gouv.fr](mailto:pierre-yves.lebert@finances.gouv.fr)

## Participants des quatre groupes de réflexion

### □ Sur le thème du logement des saisonniers :

M. C. Gilquin, directeur du projet PERIPL-AXALP,  
M. T. Grégoire, Président de la fédération nationale des professions de l'hôtellerie saisonnière (UMIH),  
M. J-M. Attard, Vice-président de la fédération nationale des professions de l'hôtellerie saisonnière (UMIH),  
Mme S. Guerraz, directrice adjointe de la Mission développement prospective – Savoie Technolac,  
M. C. Juyaux, secrétaire général adjoint à la CFDT Rhône-Alpes,  
M. F. Noble, directeur de la politique des emplois à l'Union des Entreprises et de Salariés pour le Logement (UESL),  
Mme A. Parmentier, chargé de mission à l'Union des Entreprises et de Salariés pour le Logement (UESL),  
M. D. Dudrouilhe, attaché parlementaire de M. D. Quentin, Député-maire de Royan,  
M. J-P. Fourny, chargé de projet emploi saisonnier à la Maison de l'emploi Pays Basque, Mme H Dumont, responsable adjointe Département tourisme et réseaux à la Fédération des Entreprises Publiques Locales.  
Mme M. Cronel-Angebault chargée de mission « logement saisonnier », direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages, sous direction des politiques de l'habitat,  
M. J-M. Naël, directeur d'études à la DDTM SATEDD,  
Mme V. Heem-Hotte, bureau du droit social et de l'environnement (DGCIS),  
Mme J. Kamara, chargé de mission au Conseil national du tourisme,

### □ Sur le thème de la formation professionnelle :

Mme V. Baranger, chargée de la branche TSF à UNIFORMATION,  
Mme M. Algalarrondo, chargé de mission à l'UNAT,  
M. P. Cabon, directeur du groupement d'employeurs RESO France,  
M. P. Duc, référent juridique/droit et financement de la formation à la DGEFP,  
M. J. Duressay, chargé de mission au conseil général de la Charente Maritime,  
Mme C. Esnault, présidente du groupement d'employeurs RESO France,  
Mme J. Fabre-Morino, animatrice ALATRAS,  
M. M. Geiser, directeur général du FAFIH-OPCA de l'industrie hôtelière,  
M. D. Gestin, responsable formation professionnelle à l'UMIH,  
M. C Gilquin, directeur de PERIPL-AXALP,  
M. T. Gregoire, président de la fédération nationale des professions de l'hôtellerie saisonnière (FNPHS),  
Mme S. Huberson, déléguée générale du SNELAC,  
M. C Juyaux, secrétaire général adjoint à la CFDT Rhône-Alpes,  
M. P. Lamoine, chargé de mission au conseil général de la Charente Maritime,  
M. Y. Le Floc'h, président de la FNHPA Bretagne,  
Mme N. Papin, carrefour de l'innovation sociale, du travail et de l'emploi (CISTE),  
M. J. Suberats, administrateur au carrefour de l'innovation sociale, du travail et de l'emploi (CISTE) / CFE-CGC,  
M. B. Terrier, Pôle-Emploi,  
Mme A. Zammarchi, département de la vie économique, de l'emploi et de la formation, service des politiques publiques, DéGéOM.

### □ Sur le thème de l'entreprise saisonnière :

M. C. Gilquin, directeur de PERIPL-AXALP,  
M. P. Cabon, directeur du groupement d'employeurs RESO France,  
M. C. Juyaux, secrétaire général adjoint à la CFDT Rhône-Alpes,  
Mme M. Mercier, UMIH, fédération nationale des professions de l'hôtellerie saisonnière (FNPHS),  
Mme J. Fabre-Morino, animatrice ALATRAS,  
Mme J. Kamara, chargée de mission au Conseil national du tourisme,  
Mme E. Macchi, RESO France – Hôtel Macchi  
Mme M. Algalarrondo, chargé de mission à l'UNAT,  
M. P. Guichet, chargé de mission UCPA  
Mme S. Caron, chargée de mission au conseil général de la Charente Maritime  
M. J. Duressay, chargé de mission au conseil général de la Charente Maritime,  
Mme B. Zago-Koch, adjointe au chef du bureau des relations individuelles du travail, Direction générale du travail, ministère du travail.  
Mme G. Amand chargée d'études à la Direction générale du travail, ministère du travail,

### □ Sur le thème de l'accueil et l'information des entreprises et salariés saisonniers :

M. C. Gilquin, directeur de PERIPL-AXALP,  
M. T. Grégoire, président de la fédération nationale des professions de l'hôtellerie saisonnière UMIH  
M. J.M. Attard, vice-président de la fédération nationale des professions de l'hôtellerie saisonnière UMIH  
M. B. Susgin, mission locale des jeunes – Pays de la Maurienne  
Mme E. Laverne, chargée de mission éducation formation au Conseil national des missions locales  
M. P. Cabon, directeur du groupement d'employeurs RESO France,  
M. C. Juyaux, secrétaire général adjoint à la CFDT Rhône-Alpes,  
Mme E. Macchi, RESO France – Hôtel Macchi  
Mme S. Caron, chargée de mission au conseil général de la Charente Maritime  
Mme D. Coudert, responsable de la Maison départementale de l'emploi saisonnier Charente Maritime, conseil général de Charente Maritime.  
Mme G. Amand, chargée d'études à la Direction générale du travail, ministère du travail